

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 février 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Bernard BERTHELIER, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Mireille LABORIE), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Christian POULHES), David LOPEZ (représenté par Elisa BASTIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_001 : FINANCES / COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION

N° DEL_2023_149 SUR L'ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

La délibération n° DEL_2023_149 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 votée le 14 décembre 2023 doit être complétée des éléments suivants.

L'instruction budgétaire et comptable M57 vient en remplacement des budgets anciennement suivis en nomenclature M14. Le Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques doit également intégrer ce nouveau périmètre comptable.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, le Budget Annexe « ZAE » est géré selon l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « Loi NOTRé ») ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 8 août 2023 ;

Considérant que l'adoption du référentiel est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de compléter la délibération n° DEL_2023_149 du 14 décembre 2023 ;
- d'adopter, en conséquence, le référentiel budgétaire et comptable M57 « plan de compte développé » à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.